

LE RÉFÉRENT HANDICAP

Le Référent Handicap rend la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés **visible et efficace** sur le terrain par la mise en œuvre **d'actions concrètes** définies par l'établissement.

Modalités et financement de la mesure

QUEL ÉTABLISSEMENT ?

L'ensemble des établissements relevant de l'accord OETH désirant s'engager dans une politique active et durable d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

QUEL SALARIÉ ?

Tout salarié de l'établissement en CDI.

L'ensemble des postes de l'établissement est compatible avec l'exercice de cette mission. Le Référent Handicap est nommé sur la base du volontariat.

CE QUI EST FINANCÉ

OETH prend en charge les coûts pédagogiques de la formation.

De façon à impulser l'activité du Référent Handicap, OETH cofinance son temps d'intervention la première année lorsqu'il réalise des actions prévues et définies par l'établissement (cofinancement forfaitaire).

Vous souhaitez plus d'informations ?

CONTACTEZ LE CONSEILLER POLITIQUE HANDICAP OETH :

Didier Golczyk, contact@oeth.org ou 01 40 60 58 58

Vous souhaitez inscrire un salarié ?

La réception du dossier de demande de financement fait office d'inscription.

Le dossier de financement est disponible sur www.oeth.org

Attention : clôture des inscriptions 4 semaines avant le démarrage de l'action.

Vous pouvez retrouver le calendrier des sessions dans l'espace Conseil Politique Handicap du site Internet d'OETH : www.oeth.org

SES MISSIONS

Il est **la personne ressource** sur les questions du handicap.
Il est **l'interface** entre les acteurs de l'établissement et OETH.
Il **fédère pour faciliter** la mise en œuvre de la politique handicap souhaitée par la Direction et les Instances représentatives du personnel.

Communiquer

- **Centraliser** et actualiser les informations
- **Informer** les salariés sur l'intérêt d'être reconnu travailleur handicapé (aménagement de poste, reconversion...)
- **Sensibiliser** l'encadrement et les Instances représentatives du personnel
- **Enrichir** les échanges entre les acteurs de l'établissement

Rassembler

- **Réunir** les acteurs et les volontés
- **Contribuer** à la définition d'une politique d'actions pour la prise en considération des situations de handicap
- **Optimiser** les relations entre l'établissement et OETH
- **Partager** des expériences avec d'autres Référents Handicap

Et anticiper

- **Faciliter** la recherche de solutions pour le maintien dans l'emploi
- **Participer** à la mise en place d'une politique handicap adaptée aux spécificités de l'établissement

LA FORMATION

OETH a construit une action de formation dédiée en partenariat avec CHEOPS, représentant les Cap Emploi, opérateurs spécialisés de l'insertion des travailleurs handicapés.

Objectif : apporter au Référent Handicap les connaissances et les outils pour

- **Maîtriser** la loi relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- **Dépasser** les représentations habituelles du handicap
- **Connaître** le fonctionnement d'OETH pour mobiliser les aides à bon escient
- **S'approprier** le rôle de Référent Handicap afin de faciliter la mise en œuvre de la politique handicap au sein de l'établissement

Les thèmes abordés

- Le cadre légal de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Les différentes typologies du handicap et les idées reçues
- L'intérêt de transmettre son titre de bénéficiaire de la loi à son employeur
- Les mesures de droit commun
- L'Accord de branche OETH, ses financements et son offre de services
- Les grands axes d'une politique handicap : recrutement, maintien dans l'emploi, sous-traitance avec le secteur de travail protégé et adapté, professionnalisation et prévention
- L'appui du réseau local
- Les leviers et les freins pour développer l'emploi des travailleurs handicapés

Durée de la formation : 2 jours

Calendrier et modalités d'inscription sur l'espace Conseil Politique Handicap du site internet : www.oeth.org

LE RÉSEAU

Echanges, rencontres et soutien

OETH met **en lien l'ensemble des Référents Handicap** des établissements de l'accord pour favoriser l'échange des bonnes pratiques.

Le réseau est animé par des **rencontres** encourageant le partage d'expériences.

Faire partie du réseau, c'est aussi l'occasion de venir **réactualiser ses connaissances** autour du handicap et de découvrir les évolutions et les initiatives d'acteurs engagés en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Témoignages

« L'idée d'avoir une personne ressource capable d'informer et de conseiller les salariés sur l'intérêt d'être reconnu travailleur handicapé nous a intéressés. Le Référent Handicap pourra être notre relais dans la mise en place des actions concrètes pour les salariés en difficulté à leur poste. »

Annabelle Baudelot,
Responsable des Ressources humaines

« Pouvoir informer mes collègues et réunir plusieurs personnes autour du handicap me plaisait. Très vite, avec le CHSCT et la Direction, nous avons échangé et défini ensemble les missions du Référent Handicap. »

Colette Nboué,
Agent d'accueil

UN ACCOMPAGNEMENT sur mesure

Le Conseiller Politique Handicap est à votre disposition pour vous aider à définir vos priorités, à dynamiser votre politique et à accompagner votre Référent Handicap.

OETH vous propose également une aide à la sensibilisation de vos salariés au handicap.

oeth

Contacts | Glossaire | Accessibilité

Vous êtes

Employeurs Salariés Représentants du personnel Médecins du travail

Mesures et aides Parcours et témoignages Ressources et téléservices Actualités et agenda OETH

Vous êtes un établissement relevant de l'accord ?
OETH est à votre service.

Prévention du handicap

Conseil Politique Handicap

Bourse à l'emploi

Vous êtes employeur
→ Se connecter
→ Créer un compte

Vous êtes à la recherche d'un emploi
→ Consulter les offres

Toutes les informations sur l'espace **Conseil Politique Handicap**

OETH réunit

la Croix-Rouge française, la FEHAP, Nexem, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO autour d'un accord favorisant l'emploi des travailleurs handicapés dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif.

Les actions d'OETH s'inscrivent dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Insertion, professionnalisation, maintien
dans l'emploi et prévention du handicap :
retrouvez toutes les mesures de financement sur
www.oeth.org